

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de HAUX
8 avril 2021



Département de la Gironde
Canton de L'Entre Deux Mers

Communauté de Communes
du Créonnais

Mairie de Haux

Nombre

en exercice 15

Présents 11

Votants 12 (11 + 1 pouvoir)

Date de la convocation :

31 Mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune de HAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur BARTHET-BARATEIG Romain, Maire.

Membres présents : 11 + 1 pouvoir

Mesdames GENDRON Christelle, MILHAU Marianne, Messieurs BARTHET-BARATEIG Romain, CLAYRAC Thibault, BILLOT Romain, PERROCHEAU Romain, GARNIEL Jacques, GIRAUD Christian (Reçoit le pouvoir de Madame GIRAUDEAU Élis), RAPIN Bruno, VAROQUI Jérémy, RAIMBAULT Jérôme

Membres absentes excusées : 1

Mesdames GIRAUDEAU Élis (donne pouvoir à Monsieur GIRAUD Christian)

Membres absents non-excusés : 3

Madame ZEKRYTY Nadia, Messieurs DULEAU Jean-Michel, DULEAU Mikael

Secrétaire de séance : Monsieur VAROQUI Jérémy

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22/02/2021.
- Point de situation de la comptabilité de la commune.
- Délibération pour approbation d'une ouverture d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C.
- Délibération pour l'approbation d'un montant de participation de la commune au RPI.
- Délibération pour l'approbation des contributions financières aux associations.
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget communal.
- Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 du budget communal.

- Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget communal.
- Vote des deux taux.
- Délibération pour l'approbation du budget primitif 2021 au budget communal.
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement.
- Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement.
- Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget de l'eau et de l'assainissement.
- Délibération pour l'approbation du budget primitif 2021 au budget de l'eau et de l'assainissement.
- Divers.

-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou modifications à apporter au procès-verbal du 22 février 2021. Pas de manifestation de la part de l'assemblée. Le procès-verbal du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Point de la situation de la comptabilité de la commune.

Monsieur le Maire commence son intervention sur le retard de l'envoi des factures d'eau, il prévient les administrés que les factures d'eau arriveront bientôt, la priorité a été donnée à la gestion comptable et à l'organisation administrative.

Monsieur le maire rassure l'assemblée en évoquant que les comptes de la commune sont bons. Le Maire ainsi que les élus se sont aperçus d'anomalies lors du classement des dossiers du secrétariat.

Suite à des échanges téléphoniques avec le Trésor Public, ils ont été alertés sur des impayés à hauteur de cent-trente-mille euros qui date de deux-mille-dix-sept.

Monsieur le Maire a ensuite découvert des chèques non crédités entre deux-mille-quatorze et deux-mille-vingt-et-un à hauteur de mille-six-cent-soixante-neuf euros et vingt centimes qui ne sont plus encaissable car la limite d'encaissement est dépassée.

Monsieur le Maire continue sur la découverte de majorations de retards d'URSAFF et CNRACL non réglées ; Monsieur Le Maire indique pour exemple un chèque d'août deux-mille-dix-neuf à hauteur de quatre-cent-quatre-vingt euros et un second pour cinq-cent-six euros et trente centimes.

Cela implique des pénalités de vingt mille euros sur les créances publiques. Nous avons demandé une remise gracieuse sur ces pénalités mais n'ayant pas eu de réponses, nous avons été obligés d'inclure ces sommes au budget. Monsieur le Maire évoque ensuite une facture de trente-huit euros onze centimes datant de septembre deux-mille-vingt pour laquelle les pénalités sont plus importantes que la facture elle-même. Puis des découvertes relatives aux subventions qui n'ont

jamais été demandé notamment, une subvention de mille six cents quatre-vingt-neuf euros caducs depuis le huit avril deux-mille-vingt.

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'être transparent au sujet de l'argent public.

Il poursuit sur le fait que le secrétariat travail sur le classement et l'organisation en plus des affaires courantes et qu'il reste encore beaucoup à faire.

-Délibération pour l'approbation d'une ouverture d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C

Monsieur le Maire présente Laurie (agent mis à disposition par le centre de gestion) qui assiste au conseil municipal et qui a aidé à rétablir la situation comptable de la commune.

Monsieur le Maire demande si les élus ont des questions et propose de procéder au vote :

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

L'ouverture du poste administratif de catégorie C est voté à l'unanimité.

-Délibération pour l'approbation du montant de la participation de la commune au RPI.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur VAROQUI (président du SRPI).

Monsieur VAROQUI commence par rappeler la participation de la commune de l'année 2020 : participation de 130.88€ par habitant qui correspond à une participation à l'année de 108 233.90 €. Monsieur VAROQUI propose une participation de 131 € par habitant pour 2021 pour pallier aux mesures COVID (achats de masques, gels ...)

Monsieur CLAYRAC demande l'augmentation entre 2020 et 2021 ?

Monsieur VAROQUI répond que l'augmentation correspond à 0.12€ centimes par habitant et moins de cent euros à l'année.

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

-Délibération pour l'approbation des contributions financières aux associations.

Monsieur le Maire informe que deux associations ont sollicité la commune pour des subventions :

-La S.P.A : Monsieur le maire propose une participation de 250 €. Il demande si quelqu'un a une question avant de procéder au vote.

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

-Monsieur Le Maire indique que l'amicale des écoles a fourni un dossier incomplet et sans projet. Il poursuit sur le fait qu'un dossier incomplet ne pourra être étudié. Il informe aussi que si une association a un besoin particulier, la commune étudiera le projet en lien avec le CCAS.

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	

Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget communal.

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion est tenu par la trésorerie publique et qu'il est le reflet des comptes de la commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à vérifier que le résultat de l'exercice de la commune est identique à celui du compte de gestion soit 57 484.00 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce sujet

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAudeau pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 du budget communal.

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENS ES	RECETT ES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	663 712,72	721 196,72
	Section d'investissement	240 530,45	288 172,49
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement 002	0,00	si e xc é d e n t 352 839,95
	Report en section d'investissement 001	si dé fic it 209 900,58	si excé dent 0,0 0
TOTAL (réalisations + reports)		= A+ B+ C+ D 1 114 143,75	G+ H+I +J 1 362 209,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	54 367,00	0,00
	L des restes à réaliser à o +1	54 367,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E 663 712,72	= G+I+K 1 074 036,67
	Section d'investissement	B+D+F 504 798,03	H+J+L 288 172,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+ D+E+F 1 168 510,75	= G+H+I+J+ K+L 1 362 209,16

Chap.	Libelle	penes engagees non mandatées	titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		0 00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 54 367,00	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁰ (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse le doyen de l'assemblée Monsieur GIRAUD présider la séance pour le vote.

Monsieur Giraud demande s'il y a des questions sur le compte administratif ou besoin de revoir des documents

Monsieur le président de séance Monsieur GIRAUD demande à procéder au vote, le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

Le secrétaire de séance fait signer les documents relatifs au vote du compte administratif avant que Monsieur le Maire ne reprenne la présidence de la séance.

- Délibération pour l'approbation de l'affectation du résultat du budget communal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)		57 484,00 €
B Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		352 839,95 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		410 323,95 €
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-162 258,58 €
<u>Des restes réaliser d'investissement (4)</u>		-54
	367,00 €	
Besoin de financement F		-216 625,58
AFFECTATION = C		410 323,95 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		225 482,73 €
		184 841,22 €
H Report en fonctionnement R 002 (2)		0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour le vote des taux

Monsieur Le Maire indique la revalorisation des bases d'impositions porte, sans changement des taux, le produit fiscal 2021 attendu à 281 030, 00 € se répartissant ainsi :

Taxe d'habitation : 18.32 %
 Taxe Foncière bâti : 33.52 %
 Taxe foncière non bâti : 54.70 %

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité pour 2021 les taux ci-dessus.

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour l'approbation du budget primitif 2021 au budget communal

Monsieur le Maire présente chapitre des dépenses et recettes en investissements et en fonctionnements pour l'année 2021 qu'il projette.

Monsieur le Maire présente en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 = 298509,22 € ; chapitre 012 = 283200,00 € ; chapitre 014 = 31798,00 € ; chapitre 022 = 20000 € ; chapitre 023 = 106441 € ; chapitre 042 = 6700 € ; chapitre 65 = 171601,00 € ; chapitre 66 = 0 ; chapitre 67 = 500 € ; soit 918749,22 €

Monsieur le Maire présente ensuite en recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 = 184841,22 € ; chapitre 70 = 27052,00 € ; chapitre 73 = 579667,00 € ; chapitre 74 = 110589,00 € ; chapitre 75 = 16000 € ; chapitre 76 = 0 ; chapitre 77 = 600 € ; soit 918749,22 €

La section de fonctionnement est équilibrée.

Monsieur le Maire présente en dépenses d'investissement :

Chapitre 001 = 162258,54 € ; chapitre 016 = 25683 € ; chapitre 20 = 5000 € ; chapitre 21 = 363048,93 € ; chapitre 23 = 104511,20 € ; soit 660 501,67 €

Monsieur le Maire présente en recettes d'investissement :

Chapitre 021 = 106441,00 € ; chapitre 10 = 292482,73 € ; chapitre 13 = 261577,94 € soit 660 501,67 €

La section d'investissement est équilibrée

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion est tenu par la trésorerie publique et qu'il est le reflet des comptes de la commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à vérifier que le résultat de l'exercice de la commune est identique à celui du compte de gestion soit 65 015.52 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce sujet

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour l'approbation du compte administratif 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section d'exploitation	194 133,33	259 148,85	65 015,52
	Section d'investissement	163 879,35	108 482,27	-55 397,08
REPORTS DE L'EXERCICE N-I	Report en section	c 0,00 si déficit	0,00 si excédent	
	Report en section Investissement	D 0,00 si déficit	47 949,16 si excédent	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		358 012,68 A+B+C+D	415 580,28 +H.H+J	57 567,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+I (2)	Section d'exploitation		0,00	0,00
	Section d'investissement		23 760,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à		23 760,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'exécution
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	A+C+E 194 133,33	G+I+K 259 148,85	65 015,52
	Section d'investissement	B+D+F 187 639,35		-31 207,92
	TOTAL CUMULE	+D+E+F 381 772,68	G+H+I+J+K+ 415 580,28	33 807,60

EXECUTION DU BUDGET
DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non	Titres restant à émettre
	Total de LA SECTION D'EXPLOITATION	0.00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74			
	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00

013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
Total de la section		D'investissement 23 760 00	0 00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0:00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁰ (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse le doyen de l'assemblée Monsieur GIRAUD présider la séance pour le vote.

Monsieur Giraud demande s'il y a des questions sur le compte administratif ou besoin de revoir des documents

Monsieur le président de séance Monsieur GIRAUD demande à procéder au vote, le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

Le secrétaire de séance fait signer les documents relatifs au vote du compte administratif avant que Monsieur le Maire ne reprenne la présidence de la séance.

- Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget de l'eau et de l'assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D E L'EXERCICE	
résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus	5 015,52 € 0,00 €
<u>values nettes de cession d'éléments d'actif •</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	65 015,52 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-7 447,92 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-23 760,00 €
Besoin de financement = e. + f.	-31 207,92 €
AFFECTATION (2) = d.	65 015,52 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1	31 207,92 €

3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	33 807,60 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- Délibération pour l'approbation du budget primitif 2021 au budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente chapitre des dépenses et recettes en investissements et en fonctionnements pour l'année 2021 qu'il projette.

Monsieur le Maire présente en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 = 94 249,25 € ; chapitre 012 = 14 935,45 € ; chapitre 014 = 19 200 € ; chapitre 022 = 0 € ; 023 = 56 182,90 € ; chapitre 65 = 800 € ; chapitre 66 = 12 900 € ; chapitre 67 = 1 500 € ; Chapitre 68 = 30 000 € ; soit 229 767,60 €

Monsieur le Maire présente en recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 = 49 767,60 € ; chapitre 70 = 168 500 € ; chapitre 74 = 6 500,00 € ; chapitre 77 = 5000 € ; soit 229 767,60 €.

La section de fonctionnement est équilibrée

Monsieur le Maire présente en dépenses d'investissement :

Chapitre 001 = 7 447,92 € ; chapitre 016 = 43 182,90 € ; chapitre 20 = 65 000 € ; chapitre 21 = 7 800 € ; soit 123 430,82 €

Monsieur le Maire présente en recettes d'investissement :

Chapitre 021 = 56 182,90 € ; chapitre 10 = 15 247,92 € ; chapitre 13 = 52 000 € ; soit 123 430,82 €

La section d'investissement est équilibrée

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité

Votants	12	1 pouvoir de Madame GIRAUDEAU pour Monsieur GIRAUD
Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	

- **Divers**

Les factures d'eau : Le Maire informe que le retard est conséquent mais que le secrétariat travail pour rétablir la situation le plus tôt possible

Au dernier conseil municipal, Monsieur LABEYRIE du château COUROU a été évoqué par un élu municipal pour sa « montagne verte » à enlever. Monsieur le Maire informe qu'un effort considérable a été fait et explique que le dialogue a permis d'arranger les choses.

Monsieur le Maire évoque le projet du château CELENE pour lequel une construction est prévu et est en cours d'étude par la communauté des communes. Monsieur le Maire présentera d'ailleurs le projet au prochain conseil communautaire le 13 avril 2021 afin de délibérer sur la modification du PLUI.

Monsieur le Maire conclue ce point sur le fait qu'il est en étroite relation avec la directrice générale du château CELENE.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur GIRAUD pour l'avancer sur l'étude de la sécurisation de la RD239 :

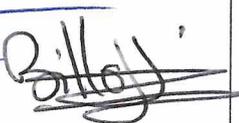
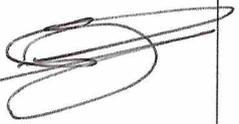
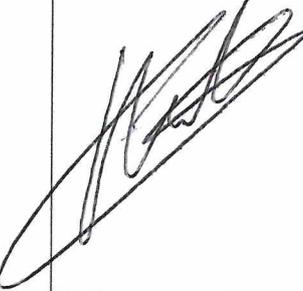
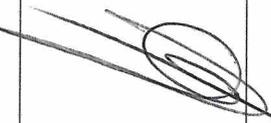
Monsieur GIRAUD explique que conformément à nos engagements de campagne, nous avons commencé les études de sécurisation de la RD239, qui traverse la commune. Le périmètre de cette étude commence à Bergueil, pour aller jusqu'au virage des FAURES. Pour ce faire, la commune se fait assister par la société AGORACITE représentée par Madame PIN, ainsi que par le maître d'œuvre en la personne d'Éric Veron de la société ADDEXIA. Cette route étant une route départementale, le centre routier de Créon dont la commune dépend participe aussi aux réunions de travail. Il est représenté par Monsieur HERRY l'adjoint du centre.

A ce niveau de l'étude, les différents points clés ont été recensés et différentes hypothèses et solutions envisageables ont été abordées.

Après le relevé topographique en cours, Madame PIN présentera à mairie ses préconisations et priorités, qui seront chiffrées par lots, avec l'aide de Monsieur VERON.

Le coût prévisionnel étant assez conséquent, la réalisation de ce projet s'inscrira sur plusieurs années de notre vie communale.

Monsieur le Maire reprend la parole et poursuit sur le sujet des associations. Il prévient que la commune ne les oublie pas, ils ont déjà pris contact avec l'amicale des écoles et le comité des fêtes pour un rendez-vous, la mairie continuera de les rencontrer pendant les prochaines semaines.

BARTHET- BARATEIG Romain	CLAYRAC Thibault	BILLOT Romain	GIRAUD Christian	PERROCHEA U Romain
				
RAIMBAULT Jérôme	GENDRON Christelle	MILHAU Marianne	GARNIEL Jacques	RAPIN Bruno
				

VAROQUI Jérémy	DULEAU Jean- Michel	ZEKRYTY Nadia	DULEAU Mikael	GIRAUDEAU Elisa
				

Au sujet de la vaccination, Monsieur PERROCHEAU vice-président du CCAS a organisé avec les membres du CCAS la prise en charge de sept administrés pour une vaccination au centre hospitalier de PELLEGRIN. Quatre administrés ont été emmené par Monsieur **FREDERIC LECOURCHALMO** habitant de HAUX et ayant une société de transport.

La seconde vaccination est prévue fin avril. Monsieur le Maire poursuit par le centre de vaccination qui sera ouvert à SADIRAC le 16 avril et le CCAS poursuit l'idée de la vaccination des habitants de HAUX.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y des questions ou des sujets à évoquer

Monsieur le Maire demande à Madame GIRAL présente dans la salle si elle a des questions

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h03